

Règlement intérieur ACT

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles applicables au sein d'Aldemia Campus Touch (ACT). Il est communiqué aux participants en amont de la formation et est applicable pendant toute la durée de celle-ci.

Il s'applique à l'ensemble des stagiaires et formateurs participant à une action de formation organisée par ACT, se déroulant dans les locaux d'ALDEMIA ou dans tout autre lieu mis à disposition pour la formation.

Toute participation à une formation ACT implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

2. ACCES AUX LOCAUX ET HORAIRES

Les formations ACT se déroulent dans les plages horaires suivantes :

- De 9h00 à 17h00, ou selon les horaires spécifiques communiqués dans la convocation de formation.

Pendant la durée de la formation :

- Un badge d'accès est remis à chaque participant contre signature d'un document dédié.
- Ce badge doit être restitué obligatoirement à l'issue de la formation.
- Les espaces suivants sont accessibles :
 - La salle de formation dédiée (Salle Gutenberg),
 - La cuisine,
 - Les sanitaires,
 - Un espace détente (notamment équipé d'un baby-foot), utilisable pendant les temps de pause.

Les participants s'engagent à adopter un comportement respectueux du cadre professionnel, sachant que d'autres collaborateurs ALDEMIA travaillent simultanément dans les locaux. Toute nuisance sonore ou comportement inadapté est proscrit.

3. PRESENCE, EMARGEMENT, RETARDS ET ABSENCES

La présence en formation est obligatoire.

Un émargement quotidien est requis :

- Via un lien Digiforma envoyé par email,
- Chaque jour, le matin et l'après-midi,
- Pour l'ensemble des stagiaires et formateurs.

Tout retard ou toute absence, quelle qu'en soit la cause, doit être signalé dans les meilleurs délais en contactant directement la Responsable ACT :

- Responsable ACT : Ludivine Si Mehand
- Téléphone : 06 62 79 86 66 ou le standard 01 47 39 00 10
- Email : formation@aldemia.fr

Les conditions de report, d'annulation et les conséquences financières associées sont définies dans les Conditions Générales de Vente (CGV), accessibles sur le site : <https://aldemia.fr/cgv/>

4. INTERRUPTION OU ABANDON DE LA FORMATION

En cas d'interruption anticipée de la formation, quelle qu'en soit la cause, le participant est tenu d'en informer ACT dans les meilleurs délais.

ACT procèdera aux formalités administratives correspondantes, conformément aux engagements contractuels et aux règles de financement applicables.

5. REGLES DE COMPORTEMENT ET DE RESPECT

Chaque participant est tenu de respecter :

- Les personnes (stagiaires, formateurs, équipes ALDEMIA),
- Les locaux,
- Le matériel mis à disposition,
- Les règles de bon usage des espaces communs.

Tout comportement portant atteinte au bon déroulement de la formation, à la sécurité, à la sérénité des lieux ou à l'image d'ACT pourra faire l'objet de mesures appropriées.

6. UTILISATION ET PRET DE MATERIEL

Du matériel (notamment informatique) peut être mis à disposition des stagiaires dans la mesure où la demande a été faite en amont de la formation (3 jours avant à minima) dans le cas contraire il ne peut être garantit d'avoir le matériel demandé dans les temps et heures impartis.

Tout prêt de matériel est effectué :

- Contre signature d'un document de mise à disposition,
- Pour la durée de la formation uniquement.

Le participant est responsable du matériel qui lui est confié.

Toute dégradation, perte ou usage non conforme pourra entraîner une facturation à la charge de l'apprenant.

La restitution du matériel est obligatoire à la fin de la formation.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET SUPPORTS

Les supports pédagogiques remis dans le cadre des formations ACT sont protégés par le droit d'auteur.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation en dehors du cadre strict de la formation est interdite sans autorisation écrite préalable.

8. ÉGALITE, NEUTRALITÉ, LAÏCITE ET INCLUSION

ACT s'engage à garantir un cadre de formation fondé sur :

- L'égalité de traitement,
- La neutralité,
- Le respect de la laïcité,
- L'inclusion et la non-discrimination.

Aucun propos, comportement ou attitude discriminatoire, prosélyte, offensant ou portant atteinte à la dignité des personnes ne sera toléré, quels que soient le sexe, l'origine, l'âge, le handicap, les convictions ou toute autre caractéristique personnelle

9. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout manquement grave au présent règlement, notamment en matière de comportement, de respect ou de sécurité, pourra entraîner :

- Un rappel à l'ordre,
- Une exclusion temporaire,
- Ou une exclusion définitive de la formation, sans préjudice d'éventuelles conséquences contractuelles.

La nature de la sanction sera proportionnée à la gravité des faits constatés.

10. HYGIENE ET SECURITE

10.1. Prévention des accidents

Chaque participant doit prendre connaissance des consignes de sécurité affichées dans les locaux et s'engage à les respecter.

Chacun doit veiller à sa sécurité et à celle des autres, s'abstenir de toute imprudence ou comportement dangereux, et signaler immédiatement toute situation à risque à l'équipe ACT.

10.2. Accidents

Tout accident, même léger, survenu pendant la formation ou dans les locaux, doit être signalé immédiatement à un représentant d'ACT.

10.3. Boissons et repas

Il est interdit :

- D'introduire ou de consommer de l'alcool dans les locaux,
- De pénétrer ou de demeurer dans les locaux en état d'ivresse ou sous l'emprise de substances illicites.

Les repas et pauses doivent se faire dans les espaces prévus à cet effet.

10.4. Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux fermés et couverts.

Des sorties à l'extérieur sont tolérées pendant les pauses, dans des conditions raisonnables et respectueuses du voisinage.

11. PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Dans le cadre de la formation, ACT est amené à collecter des données personnelles nécessaires à la gestion administrative, pédagogique et réglementaire des actions de formation.

Ces données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur et ne sont utilisées qu'aux seules fins liées à la formation.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant, dans les limites des obligations légales et réglementaires applicables aux organismes de formation. Toute demande relative aux données personnelles peut être adressée par email à l'adresse suivante : formation@aldemia.fr

12. RECLAMATION

Pour toute réclamation relative à l'organisation, au déroulement ou au contenu de la formation, les participants peuvent adresser un email à l'adresse suivante : formation@aldemia.fr

Date de la mise à jour : 07/01/2026